

Zeitschrift: Der Schweizer Sammler und Familienforscher = Le collectionneur et généalogiste suisse

Herausgeber: Schweizer Bibliophilen-Gesellschaft; Schweizerische Gesellschaft für Familienforschung; Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare

Band: 11 (1937)

Heft: 2: Vereinigung schweizerischer Bibliothekare = Association des bibliothécaires suisses : Nachrichten = Nouvelles

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vereinigung schweizerischer Bibliothekare

Association des bibliothécaires suisses

Nachrichten — *Nouvelles*

XIII. Jahrgang — No. 2.

27. Januar 1937

REDAKTION: Dr. M. GODET, Schweiz. Landesbibliothek, BERN

La Bibliothèque Moderne de Genève, ses fonctions, son public

Rapport présenté par Mlle. *Hélène Rivier*, à l'occasion du cours de perfectionnement organisé par l'Association des bibliothécaires suisses, à Berne, le 12 octobre 1936

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Nos bibliothèques si nombreuses et si variées peuvent se ramener à deux catégories :

1. La bibliothèque universitaire, scientifique, spécialisée, réservée plus spécialement aux professeurs et aux étudiants.
2. La bibliothèque de vulgarisation dite «populaire».

Aujourd'hui, nous laisserons la première catégorie de côté et nous nous occuperons de la bibliothèque dite «populaire», dont le développement nous tient spécialement à cœur.

Si, jusqu'à ces dernières années, la bibliothèque dite «populaire» a fait figure de parent pauvre dans la grande famille de nos bibliothèques, on commence heureusement à comprendre la place qu'elle doit occuper, le rôle qu'elle doit jouer, les services qu'on doit la mettre en situation de rendre, l'organisation moderne qu'on doit lui donner. A la bibliothèque de vulgarisation, il faut donner un nom qui réponde à sa véritable destination. Parlons de bibliothèque pour tous, bibliothèque publique ou bibliothèque publique moderne, mais surtout ne disons plus bibliothèque populaire.